



CHARTRE

Les associations développant ou soutenant des actions d'insertion sociale, socioprofessionnelle ou d'intégration, et/ou intervenant dans le champ de l'économie sociale, regroupées au sein de la Fédération ALEAP adhèrent à la présente Charte qui définit l'identité, l'objet, la qualité de membre et les moyens de la fédération.



Identité

ALEAP est une fédération pluraliste regroupant des associations agréées, en voie d'agrément par la Région Wallonne ou bénéficiant de subventions publiques tels que les CISP, centres de formations de base au numérique ou initiatives locales d'intégration, etc. qui exercent des activités d'intégration, d'éducation, de formation, d'émancipation, de développement personnel, d'insertion et d'économie sociale au bénéfice de personnes adultes vivant une situation d'exclusion en raison de leur manque de qualification et/ou de leur situation sociale.

Notre identité s'exprime en cinq termes clefs :

Fédération : ALEAP poursuit son objet (voir chapitre II) en privilégiant tout autant l'autonomie de ses membres que le partage de leurs forces et de leurs expériences et la création de liens entre eux. Les membres se réunissent régulièrement afin de déterminer des positions et des stratégies communes face aux problématiques rencontrées par le secteur de l'intégration, de la formation, de l'insertion et de l'économie sociale (questions sociales, économiques, pédagogiques, politiques et éthiques). La fédération agit comme un véritable réseau, favorisant la solidarité, la cohésion et les synergies entre ses membres.

Pluralisme : ALEAP est indépendante de tout « pilier » politique, social ou philosophique. Chaque membre, et chaque personne y travaillant peut avoir ses opinions et ses convictions propres et est libre de les exprimer tout en écoutant et en respectant celles des autres. La pluralité des idées est pour nous source de richesse et de dynamisme.

Association : Chaque membre est constitué sous forme d'ASBL, indépendante statutairement et dans son mode de gestion, des pouvoirs et institutions publics. L'idéal et la liberté associatifs nous sont chers et nous mettons tout en œuvre pour renforcer le dynamisme et l'innovation qui sont le propre du monde associatif. Ceci ne nous empêche pas de travailler en partenariat avec des organismes publics ou toute autre organisation ; au contraire, le vrai partenariat se renforce lorsque chaque partenaire affirme avec clarté son identité et respecte pleinement l'identité de l'autre partenaire.

Education - Formation – Intégration - Insertion : Nous affirmons que le chemin vers une société plus juste et plus solidaire passe nécessairement par l'éducation et la formation. Chaque personne, quel que soit son parcours, doit bénéficier de toute opportunité pour réussir son insertion sociale et/ou professionnelle dans une logique d'émancipation et de développement personnel.

Au bénéfice des personnes exclues : Chaque personne a droit à la formation et au travail, librement choisis, afin de participer de manière active à la vie sociale et d'exercer pleinement sa citoyenneté. Par conséquent, nos membres accueillent en priorité les personnes exclues de ces droits afin qu'elles puissent se les réapproprier.

Notre identité commune s'exprime à travers des dispositifs et méthodologies complémentaires portés par des actions concrètes, réalistes et réalisables, visant la lutte contre l'exclusion et la possibilité de formation pour tous. Chaque membre s'approprie l'un ou l'autre de ces dispositifs et méthodologies, en y apportant les nuances qui correspondent à son action : en termes de méthodes d'apprentissage, de caractéristiques du public bénéficiaire, de secteur d'activité, ou encore de mode d'organisation et de fonctionnement.





Objet

ALEAP regroupe des associations agréées ou en voie d'agrément ou bénéficiant de subventions publiques en Région wallonne afin de :

- ✓ Déterminer des positions et des stratégies communes face aux problématiques rencontrées par le secteur de la formation et de l'insertion socio-professionnelle, et de l'intégration ; et afin de promouvoir le développement des secteurs de l'Insertion et de l'Intégration ;
- ✓ Stimuler le partage d'idées, de méthodes de travail et d'expériences au profit de tous les membres , en privilégiant des actions concrètes, réalistes et réalisables, afin de renforcer l'efficacité collective et d'assurer la mise en œuvre de solutions adaptées aux réalités de chacun ;
- ✓ Faciliter la circulation d'informations concernant les secteurs ;
- ✓ Défendre les intérêts des membres auprès des institutions et autorités privées et publiques ;
- ✓ Créer des outils pédagogiques, sociaux, administratifs, juridiques et économiques collectifs ;
- ✓ Fournir un appui aux membres dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la gestion administrative et financière, de l'accompagnement social et de la pédagogie ;
- ✓ Organiser des rencontres et des formations destinées au personnel dans le but d'améliorer la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et de la formation des personnes tout en favorisant la connaissance mutuelle entre les membres ;
- ✓ Soutenir et renforcer les partenariats développés tant par les membres individuellement que collectivement afin de favoriser des collaborations durables et mutuellement bénéfiques ;
- ✓ Rassembler des acteurs de terrain dans une réflexion constante sur la situation sociale, économique et politique à laquelle ils sont directement confrontés dans leur travail quotidien, ainsi que sur les actions à mener pour l'améliorer. Cette réflexion vise également à élaborer des stratégies innovantes, à construire des positions communes, à mieux se faire entendre auprès des décideurs et à défendre collectivement les valeurs et les intérêts portés par les secteurs d'ALEAP.

Les objectifs de la fédération s'inscrivent dans une démarche d'opérationnalisation concrète, orientée vers la qualité des services rendus, l'amélioration continue des pratiques, et le renforcement de l'impact social pour l'ensemble des membres. Ils visent à accroître et renforcer l'efficacité et l'efficience des actions menées, tout en garantissant la performance, la cohérence et la robustesse des dispositifs mis en œuvre. Cette dynamique permet d'allier ambition sociale et exigence de résultats au service des publics, des membres et des secteurs dans leur ensemble.

Dans le but de :

- ✓ **Anticiper, défendre et représenter** ses membres en investissant des lieux stratégiques de défense et de valorisation des publics, tout en développant une veille efficace et une capacité d'innovation pour explorer de nouveaux espaces, méthodologies et enjeux liés à l'insertion sociale et professionnelle, à l'intégration et à l'économie sociale.
- ✓ **Innover, soutenir et développer** en appuyant le développement de ses membres et en mettant en place des groupes de travail spécifiques - pédagogiques, administratifs, techniques, juridiques, financiers, de stratégie de développement, ... issus des réalités des membres et permettant d'accompagner l'évolution des associations dans leur environnement.
- ✓ **Informier et communiquer** via tous les canaux appropriés pour soutenir les liens internes et externes, faire connaître les secteurs de l'intégration, de l'insertion et de l'économie sociale, et contribuer à transformer les représentations et les rapports de force.
- ✓ **Conseiller et accompagner** via tous les canaux appropriés pour soutenir les liens internes et externes, faire connaître les secteurs de l'intégration, de l'insertion et de l'économie sociale, et contribuer à transformer les représentations et les rapports de force.
- ✓ **Regrouper et mutualiser** en créant des outils et en investissant des lieux et des groupes permettant les interconnexions et les échanges, tout en respectant l'autonomie de chacun et en la renforçant par la coopération.





L'ensemble de ces objectifs contribue à renforcer la cohésion entre les membres et à assurer la cohérence des actions et des positionnements portés par ALEAP. Cette dynamique collective permet de maintenir un haut niveau d'expertise, de réactivité et d'efficacité face aux enjeux sociaux, économiques et politiques auxquels les secteurs sont confrontés.



Membres

Les membres d'ALEAP s'engagent à respecter les critères suivants :

- ✓ Être constitué sous forme d'association sans but lucratif selon la législation en vigueur ;
- ✓ Pour les **membres effectifs** : bénéficier d'un agrément par la Région wallonne selon la législation en vigueur conformément aux statuts d'ALEAP ;
Pour les **membres adhérents** : être financé par les pouvoirs publics (ex : un appel à projet) et/ou avoir introduit une demande d'agrément par la Région wallonne selon la législation en vigueur conformément aux statuts ;
- ✓ Ne pas être dépendant, dans ses organes et modes de décision, de tout organisme ou pouvoir public et de tout parti politique ;
- ✓ Accueillir prioritairement des personnes adultes vivant une situation d'exclusion sociale et professionnelle, liée notamment à un manque de qualification, à une précarité économique, à des discriminations fondées sur l'origine, le genre, l'âge, le handicap ou toute autre situation de vulnérabilité, et qui choisissent de poursuivre une formation ou de réaliser un parcours d'intégration et/ou d'insertion ;
- ✓ Disposer d'un programme de formation pertinent, valorisant et rencontrant les besoins du public. Ce programme sera exercé avec professionnalisme et dans la recherche constante de la qualité ;
- ✓ Offrir un accompagnement psycho-social adapté ;
- ✓ Subordonner l'exercice éventuel de toute activité de production de biens ou services commercialisée aux seuls besoins de la formation, en tant qu'outil de formation particulièrement bien adapté ;
- ✓ Rechercher des partenariats publics et privés, aussi bien en amont qu'en aval de leur action, qui servent l'intérêt d'une insertion et d'intégration sociale et/ou professionnelle durable ;
- ✓ Mettre en œuvre une gestion financière et humaine saine, rigoureuse et respectueuse des législations en vigueur ;
- ✓ Pratiquer la solidarité, la transparence et l'esprit de collectif dans ses relations avec les autres membres de la fédération, via notamment le partage des méthodes et des outils de travail, la loyauté dans l'application des décisions prises par les instances de la fédération, et par la communication au Conseil d'Administration (CA) de la fédération, à sa discrétion, de leur rapport d'activités et financier.
Cette dynamique de solidarité a pour but de renforcer la cohésion entre les membres, de soutenir une action collective structurée, et de contribuer à l'efficacité et à l'efficience de l'ensemble des secteurs représentés au sein de la fédération ;
- ✓ Rechercher l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, et lutter contre toute forme de racisme, d'intolérance et d'extrémisme, tant au sein de l'association qu'à travers ses actions et partenariats.

Les membres d'ALEAP s'engagent à respecter les statuts, le R.O.I. et la présente Charte de l'association. En cas de manquement grave et répété dans le respect de ces conditions, ils pourraient perdre leur qualité de membre selon la procédure d'exclusion définie par la loi et les statuts de l'ASBL.





04

Moyens

Pour réaliser son objet, tel que décrit au Chapitre 2 ci-dessus, ALEAP se dote des moyens nécessaires et notamment :

- ✓ Une **Assemblée Générale** (AG) qui peut se réunir pour des raisons statutaires, mais aussi en sessions plénières pour traiter des questions concernant tous les membres, ou en sessions thématiques pour approfondir une question particulière ;
- ✓ Des **chambres sectorielles spécifiques à chaque secteur des associations membres : Insertion et Intégration** qui peuvent se réunir pour instruire et traiter tout sujet concernant ses spécificités. Toutes décisions des chambres devront être validées par l'AG si la décision doit avoir un impact sur la structuration, les buts et les missions de la fédération ;
- ✓ Un **Conseil d'Administration** pour gérer et administrer la fédération, comportant notamment les responsabilités suivantes : préparation des assemblées générales, coordination des groupes de travail, impulsion des réflexions thématiques, suivi des relations extérieures, désignation des mandats, gestion du personnel, gestion financière. Le CA peut désigner un bureau, s'il l'estime nécessaire pour plus d'efficacité dans la gestion courante ;
- ✓ Des **Groupes de Travail** spécifiques à un sujet requérant une série de réunions de travail devant déboucher sur l'élaboration de documents ou autres travaux finalisés pouvant servir aux membres de la fédération ;
- ✓ Une **équipe de Coordination et de Soutien aux Membres** pour mettre en œuvre les décisions de l'AG. et du CA., pour effectuer concrètement le travail quotidien de la fédération (organisation des réunions, secrétariat, représentation, ...) et pour offrir des services d'appui aux membres dans les domaines de la gestion des ressources humaines, socio-pédagogique, administratif et financier, et stratégie d'innovation et de développement ;
- ✓ Des **Moyens de Communication et d'Information**, internes et externes à la fédération, pour tenir les membres informés de l'actualité de nos secteurs et de tout ce qui est susceptible d'influencer leur action, pour informer et interpeller les partenaires extérieurs sur les actions, positions et préoccupations des membres de la fédération et pour faciliter les contacts, les échanges et le développement de partenariats entre eux comme à l'extérieur ;
- ✓ Des **Moyens Financiers** permettant d'atteindre les objectifs et les programmes d'action de la fédération, et provenant notamment de cotisations des membres, de subventions publiques, de donateurs et sponsors privés et de contributions pour services rendus en interne et en externe à la fédération.

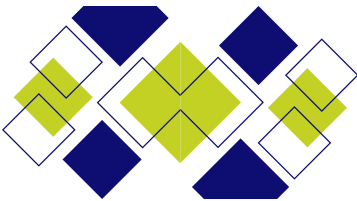
Association Sans But Lucratif - **ALEAP** - Fédération d'associations qui développent et soutiennent des actions d'intégration, d'insertion socioprofessionnelle et/ou qui interviennent dans le champ de l'économie sociale.

N° TVA BE 0438 689 131 – RPM Liège – division Namur

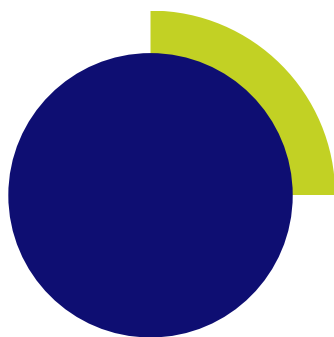
Rue Henri Lecocq, 47 – 5000 NAMUR Tel : 081/24 01 90

E-Mail : federation@aleap.be – www.aleap.be





Annexe



Services compris dans la cotisation

(Versant sectoriel ALEAP et versant patronal FESEFA)

Pour des interventions courtes, c'est-à-dire, ne dépassant pas la 1/2 journée – **par demande** – soit par des contacts téléphoniques ou par mail, de type « helpdesk », soit par des interventions dans les locaux d'Aleap, soit en déplacement chez un membre.

En cas d'intervention courte chez le membre, seuls les frais de déplacements seront remboursés, au taux en vigueur chez ALEAP.

Services non compris dans la cotisation

(Majoration de la cotisation)

Feront l'objet d'une majoration de la cotisation (facture distincte) :

- Les interventions/accompagnements de plus longue durée, c'est-à-dire, dépassant la demi-journée **par demande**, les interventions relatives à la création, au développement et à l'accompagnement d'initiatives/actions/projets autres que les CISP, ILI ou DIGISTART
- Les réparations de GSAO dépassant une heure
- Les interventions/accompagnements juridiques spécifiques dans le domaine de la législation sociale et la législation du travail – la majoration **sera demandée dès la première heure d'intervention**

La majoration est de 37,50 €/heure HTVA

Appui juridique

(Législation sociale - Législation du travail)

Pour toutes questions relatives aux législations CISP, ILI ou DIGISTART obligations des centres, éligibilité des stagiaires, financement, inspections et contrôles, conventions de partenariat, stages en entreprise, ...

Les membres s'adressent en premier lieu à l'équipe d'Aleap qui est spécialisée en la matière et qui, en cas de besoin de conseil juridique plus approfondi sur la question, demandera conseil au juriste avant de répondre au membre concerné.

La tarification est de 37,50 €/heure HTVA

Accompagnement de projet(s)

ALEAP peut répondre à des demandes spécifiques de membre comme de non-membre en vue de créer, développer et accompagner des initiatives, actions ou projets autres que CISP, ILI ou DIGISTART.

- Pour les membres : ces accompagnements spécifiques, pour plus d'une demi-journée : 150 € HTVA la demi-journée ou 300 € HTVA par journée.
- Pour les non-membres : ces accompagnements spécifiques, pour plus d'une demi-journée : 300 € HTVA la demi-journée ou 600 € HTVA la journée.

Pour les montants indiqués ci-dessus, à savoir services non compris dans la cotisation, appui juridique et accompagnement de projet(s), ALEAP se réserve le droit d'ajuster ses tarifs en fonction de l'évolution de l'indexation. Les membres en seront préalablement informés et toute modification sera intégrée dans la présente annexe de ce document.

